



**Service payant de prise en charge des encombrants  
à domicile par le Service communal de voirie**

-----

**Coûts et conditions d'intervention**

- Seuls peuvent être collectés les objets de grande taille (dits encombrants) qu'il n'est pas possible de transporter dans un véhicule ordinaire.  
Acceptés : lit, matelas, table, chaise, machine à laver, etc.  
**Exclus : papier, verre, sacs poubelles noirs ou blancs (taxés), ordinateurs, aspirateurs, branches et déchets végétaux, etc.**
- La date d'enlèvement des encombrants doit être définie d'entente avec le Service de voirie au minimum trois jours à l'avance.
- Le paiement de la taxe de CHF 53,85 TTC doit être effectué à l'avance auprès du service des finances (rue du Centre 47, annexe du 14-Avril) ou de la réception principale (rue du Centre 60, rez-de-chaussée).
- Une personne doit obligatoirement être présente au rendez-vous fixé, munie de la preuve du paiement de la prestation.
- Les objets encombrants doivent être déposés, préalablement démontés si possible, dans un endroit de plain-pied directement accessible par camionnette.
- Les employés du service de voirie n'entrent en aucun cas dans les logements ou les caves.
- En cas de nécessité, une aide payante pour déplacer les objets depuis le logement et/ou la cave jusqu'à l'endroit de chargement à plain-pied, peut être organisée par le Service de voirie sur appel préalable. Ce service supplémentaire coûte entre CHF 25.00 et CHF 50.00, selon le volume du matériel pris en charge. Il doit être réglé directement aux personnes qui se présentent pour effectuer cette tâche.
- **Le service de voirie ne remplace pas un service de déménagement mais il fournit ainsi une aide ponctuelle aux particuliers domiciliés sur le territoire communal.**
- Si les conditions précitées ne sont pas respectées, les employés dépêchés peuvent refuser de prendre en charge les objets.
- Pour toute information complémentaire sur cette prestation, **prière de contacter le 079 210 88 32** (de 8h à 12h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi, sauf jours fériés).